

# VITICULTURE

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°13  
Mardi 7 juin 2016

## Faits marquants

**Mildiou** : risque en augmentation très localement.

**Black-rot** : symptômes en augmentation en sud Drôme et Vaucluse (excepté secteurs Calavon et sud Luberon).

**Oïdium** : 29% des parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

**Vers de la grappe** : début du vol 2<sup>ème</sup> génération en secteurs très précoces.

**Flavescence Dorée** : communiqué du SRAL en ligne sur le site de la DRAAF PACA, de la DRAAF Rhône Alpes et du CIRAME.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade I (1ères fleurs)



Stade I (pleine floraison)



Stade J (nouaison)



grains de plomb (2-3 mm)



grains de pois (4-5 mm)

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade nouaison à baies de 4-5 mm, stade nouaison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 1<sup>ères</sup> fleurs à baies de 2-3 mm, stade pleine floraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 12-13 feuilles étalées à nouaison, stade 1<sup>ères</sup> fleurs à pleine floraison majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 9-10 feuilles étalées à pleine floraison, stade 1<sup>ères</sup> fleurs majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 8-9 f étalées à pleine floraison, stade 1<sup>ères</sup> fleurs majoritaire.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade nouaison.

Secteur III (moyen) : stade fin floraison à nouaison.

Secteur IV (tardif) : stade pleine floraison.

Secteur V (très tardif) : stade début floraison.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
ricaud-e@agrometeo.fr  
04 90 63 22 66

## Mildiou

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte » (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

### Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

#### Analyse du risque

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations localisées les 31 mai, 2 et 3 juin. Le niveau de ces contaminations, indiqué par le modèle milstop, est fort. Les symptômes devraient être visibles à partir du 10 juin. Ces pluies pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en forte hausse : 4 à 10 points.

#### Observations

Peu de nouveaux symptômes observés. Ils sont en cours d'extériorisation.

**Estimation du risque** ( Territoire Sud Drôme/Enclave des papes) : fort en cas de pluie.

### **Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône**

#### **Analyse du risque**

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations localisées le 31 mai et le 3 juin (très localisées). Le niveau de ces contaminations, indiqué par le modèle milstop, est localement fort. Les symptômes devraient être visibles à partir du 10 juin. Ces pluies pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en forte hausse : 3 à 11 points.

#### **Observations**

Peu de nouveaux symptômes observés. Ils sont en cours d'extériorisation

**Estimation du risque** : moyen à fort en cas de pluie.

### **Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.**

#### **Analyse du risque**

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations très localisées le 4 juin. Les symptômes devraient être visibles à partir du 15 juin. Ces pluies pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse : 1 à 4 points.

#### **Observations**

De nouveaux symptômes sont observés sur les secteurs de Arles, Tarascon, Noves, Aurons, Cornillon Confoux, Châteauneuf le Rouge. Première tache observée dans le sud Luberon à Vitrolles-en-Luberon.

**Estimation du risque** : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, localement moyen à fort en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes (Cassis, Sénas, Sainte Victoire, Aurons...) et l'ouest du département des Bouches du Rhône (Arles, Les Baux de Provence, Noves...).

### **Territoire Provence**

#### **Analyse du risque**

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations localisées le 4 juin. Les symptômes devraient être visibles à partir du 14 juin. Ces pluies pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont stables ou en baisse de 1 point, sur les secteurs sans pluie significative, en forte hausse de 3 à 8 points dans le cas contraire.

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés.

**Estimation du risque** ( Territoire Provence) : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et non concernés par la contamination du 4 juin, fort en cas de pluie dans le cas contraire.

### Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

**Rechercher les foyers primaires et repiquages** issus des contaminations des 28, 29 et 31 mai.

## Black Rot :

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

### Analyse du risque

Les conditions climatiques des 31 mai, 3 et 4 juin ont pu localement entraîner une contamination. Si une contamination était effective, les symptômes seraient à rechercher à partir du 20 juin.

### Observations

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés.

Sur 160 parcelles observées du 1 au 7 juin, 37 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, parcelles situées majoritairement dans les territoires sud Drôme/Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône.



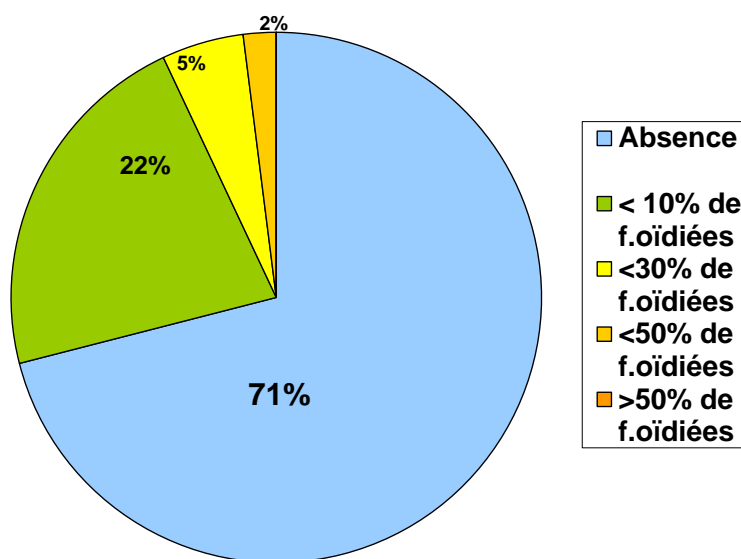
Black rot sur feuille (photo CA26)

**Estimation du risque (Black-rot)** : faible sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015 et sans symptôme actuellement, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme actuellement mais ayant présenté des attaques en 2015, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes actuellement.

## Oïdium

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

**Observations :**



Sur 143 parcelles observées du 1 au 7 juin, 42 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

f=feuille

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Estimation du risque : fort sur tous les secteurs de précocité.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylys – 2ème génération

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°2



Eudémis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylys : papillon au repos sur une feuille de Vigne

### Observations :

Le vol de la deuxième génération a débuté en secteur I, les tous premiers papillons sont capturés en secteur II. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la deuxième génération à partir du 11 juin en secteur III, du 14 juin en secteur IV, du 18 juin en secteur V. Les premières pontes sont prévues à partir du 9 juin en secteur I, du 14 juin en secteur II, du 16 juin en secteur III. Les premières larves sont prévus à partir du 16 juin en secteur I.

**Estimation du risque** : faible à moyen, localement fort en secteur I, nul sur les autres secteurs de précocité.

NB : les bilans de fin de première génération (observations des glomérules) pourront se faire en secteur IV et V la semaine prochaine.

glomérule

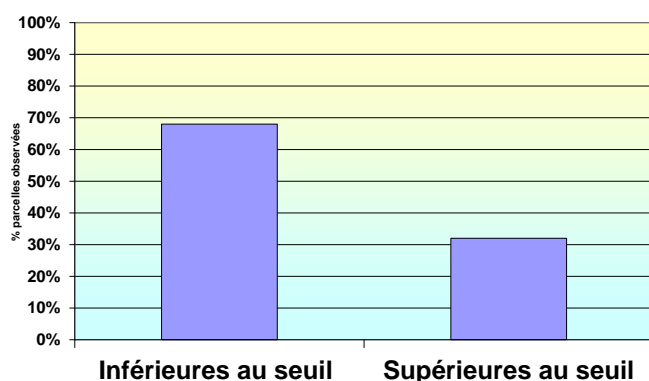


*Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

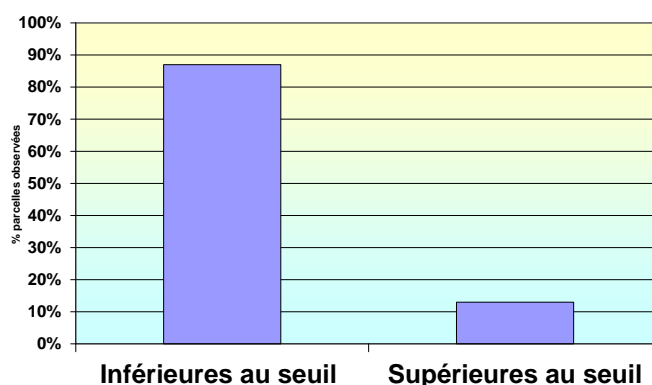
### Bilans de fin de première génération : secteurs II et III.

**Seuil théorique de nuisibilité** : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

64 parcelles observées du 25 au 7 juin.  
**secteurs II**



62 parcelles observées du 25 au 7 juin  
**secteurs III**



En secteurs II, 68% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité (70% en 2015), en secteurs III ; 87% des parcelles (80% en 2015).

## Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°12

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

**Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites suivants :**

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

[http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9\\_SRA\\_%2030\\_mai\\_2016.pdf](http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9_SRA_%2030_mai_2016.pdf)

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

De nombreuses informations techniques (symptômes, transmission de la maladie, surveillance de l'insecte vecteur et organisation des prospections) sont consultables sur le site de la FREDON PACA :

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree.html>

**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*